

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Gestion Immobilière
12565

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

OBJET : Approbation d'indemnité consécutive à un sinistre sur un bâtiment départemental.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux bâtiments départementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du contrat d'assurance dommages aux biens 1^{ère} ligne souscrit par la collectivité auprès de la SMACL Assurances, le Département a déclaré un sinistre tempête le 31 octobre 2018 ayant touché la criée du port de Carro, Avenue Jean Verandy, 13500 Martigues.

Sous l'effet des rafales de vent, une partie de la toiture a été arrachée.

En dédommagement du préjudice subi par le Département, et suite à la réunion d'expertise qui s'est tenue le 27 décembre 2018, l'assureur de la collectivité propose une indemnisation de 30.405,42 € franchise contractuelle de 2.000,00 € déduite, décomposée de la manière suivante :

- 2.998,69 € en règlement immédiat,
- 27.406,73 € en règlement différé, sur fourniture des justificatifs des travaux effectués.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL